

Analyse secteur du projet de création d'entreprise

La finance durable



BOUAOUAJA Khalil
GORDON William
LEGAULT Guillaume
MOTOT Jérémy

Année 2011/2013

La finance durable est un concept récent et en expansion. Des moyens ont déjà été mis en place comme le microcrédit, les critères ISR, et d'autres sont en projet comme la taxe sur les transactions de change. Cependant une prise de conscience est nécessaire de la part des différents acteurs de la finance. Les manques de transparence financière et de rentabilité à court terme d'une finance durable sont des freins au développement de cette dernière.

The lasting finance is a recent concept which is expanding. Several means have already been launched on the financial market as the microcredit, the socially responsible investment standards and others are on the planning board as the exchange transactions tax. However, the financial actors have to realize its necessity. The lack of financial openness and short-term profitability of the lasting finance is slowing down its current development.

I. Table des matières

Abstract	2
Fiche synoptique de synthèse	4
Introduction	5
I. Les perspectives de la finance en termes de Développement Durable	6
A. Quels moyens actuels et quelles idées futures ?	6
1. Microcrédit.....	6
2. Fonds de pension.....	9
3. Fonds souverains.....	10
4. L'investissement socialement responsable (ISR).....	11
5. La taxe sur les transactions financières.....	12
B. Les acteurs et leurs rôles dans la mise en place d'une finance durable	13
C. Conséquence d'une finance durable	15
II. Les limites de la finance durable actuelle	17
A. Critères des labels ISR pas assez performants	17
B. Peu de prise de conscience	18
C. Manque de transparence financière	18
D. Pas/peu de rentabilité à court terme : Dissuasif dans une société de consommation	19
E. Lois sur la finance : absence de coordination à l'internationale	23
III. Conclusion	25
Annexes	26

Fiche synoptique de synthèse

< Voir fichier FSS – analyse secteur >

Introduction

Actuellement, on entend beaucoup parler du développement durable. Cependant, on entend moins parler de la manière dont on peut l'appliquer aux différents secteurs de l'économie. Nous nous sommes intéressés à son lien et son application dans le secteur financier.

Tout d'abord, le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » selon le Rapport Brundtland de 1987. Ce type de développement est en contradiction avec le développement actuel, qui lui consiste à faire des profits à court terme sans prendre en compte l'impact environnemental, social et éthique.

Le secteur financier est un secteur économique qui regroupe les activités se rapportant à la finance. Il comprend le secteur bancaire, qui regroupe l'ensemble des activités des établissements de crédit, le secteur de l'assurance, et les marchés financiers.

Récemment, une nouvelle conception de la finance est apparue qui intègre la notion de développement durable au sein de la finance. On parle de finance durable. Elle rassemble des moyens qui visent à prendre en compte des critères extra financiers comme l'écologie, la gouvernance, l'éthique, le social...

I. Les perspectives de la finance en termes de Développement Durable (DD).

A. Quels moyens actuels et quelles idées futures ?

1. Microcrédit

Afin de parler du microcrédit, nous devons situer dans quel contexte l'utilise-on et dans quelle catégorie de finance durable fait-elle partie ?

Le microcrédit est défini comme un crédit minime remboursable mensuellement, servant à financer une activité économique, durable et rémunérée pour l'emprunteur. Pour parler de microcrédit, il faut aussi que le montant du prêt soit inférieur à 25 000€ (montant décidé selon la Commission Européenne). L'objectif du microcrédit est de permettre à des personnes qui n'ont pas accès aux prêts bancaires classiques par refus de la banque généralement, de trouver un financement pour développer une activité ou un projet.

Quand on parle de microcrédit, on pense souvent aux pays du Sud (sous-entendu les pays pauvres). Il est vrai le microcrédit a vu le jour et s'est développé principalement dans les pays du Sud. Le phénomène a pris une telle ampleur que l'ONU a décidé de déclarer l'année 2005 comme l'année du microcrédit.

Et depuis quelques années, cette façon originale d'encourager le travail et les projets est même venue en Europe. Il est adaptable dans la limite du possible aux besoins des activités de façon à limiter le poids de la dette et le risque de l'emprunt.

Il faut aussi préciser que le microcrédit trouve sa source dans ce qu'on appelle la micro finance.

La micro finance est désignée comme l'offre de produits et services financiers aux populations pauvres, exclues des systèmes financiers traditionnels. Si le microcrédit est la dimension la plus connue de la micro finance, celle-ci comporte toutefois une vaste gamme de produits et services, aussi indispensables que le compte courant, l'épargne, les transferts de fonds, ainsi que l'assurance.

C'est le professeur Muhammad Yunus, créateur de la Grameen Bank au Bangladesh et prix Nobel de la Paix en 2006 qui popularise au niveau international le microcrédit puis la micro finance, à partir des années 1970 - 1980. Toutefois, il existait auparavant d'autres formes de « micro finance » mais qui n'en portaient pas le nom : c'est par exemple le cas des « tontines » connues en Chine ou en Afrique.

Sous cette impulsion, de nombreux Institutions de Micro-Finance (IMF) commencent à voir le jour dans les pays en voie de développement. Aujourd'hui on estime à 10 000 le nombre d'IMF dans le monde. A l'heure actuelle, seules 2% des IMF sont estimées durables.

Au sein des IMF, il faut distinguer :

- les IMF organisées sous forme coopérative et qui fonctionnent en priorité avec les dépôts de leurs membres,
- les IMF rattachées à des ONG qui travaillent essentiellement avec des subventions ou des prêts.
- Les banques de micro finance qui sont refinancées aux conditions du marché ou à des taux négociés et qui peuvent également, si elles sont autorisées à le faire, collecter des fonds auprès de leurs membres.

La micro finance est désormais reconnue comme un outil indispensable dans la lutte contre la pauvreté. La micro finance est d'autre part considérée comme l'un des outils primordiaux pour l'atteinte des Objectifs Mondiaux pour le Millénaire (OMD), au premier rang desquels figure la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.

La micro finance touche entre 113 millions et 150 millions de personnes aujourd'hui selon les estimations, soit au mieux 10% du marché potentiel. Elle finance également de nombreuses micro-entreprises.

Compte-tenu de son développement exponentiel au cours des deux dernières décennies, l'activité de micro finance est désormais encadrée dans la plupart des pays par un corpus de lois et règlements.

Le microcrédit est distribué par :

- des ONG (organisations non gouvernementales)
- des coopératives
- des institutions financières non bancaires
- des banques commerciales

La micro finance actuelle commence à rassembler à un secteur financier traditionnel, avec de la micro épargne et de la micro assurance.

La micro épargne est un service de dépôt qui permet à des individus de stocker de petites sommes d'argent pour un usage futur (retraite, accidents de la vie, situations d'urgence, frais de scolarité...).

La micro assurance est un système par lequel des individus, sociétés ou organisations peuvent prévoir une provision financière qui leur permet de partager le risque.

La micro finance, c'est une forme de finance qui s'oppose à la finance traditionnelle sur trois points :

- 1) Il s'agit d'une finance de proximité : les Instituts de Micro Finance (IMF) se déplacent, vont voir comment se déroule l'activité des micro entreprises.
- 2) C'est une forme de finance qui ne demande pas de garanties. Quand on arrive dans une banque, la première question concerne les garanties. Si vous n'avez pas de garantie (salaire fixe par exemple), le crédit n'est pas accordé. Dans une IMF, on ne vous demande pas de garantie, on vous demande quel est votre projet. Le crédit est accordé en fonction de la faisabilité et de la rentabilité économique à terme du projet.
- 3) C'est une forme de finance qui accompagne les micros entrepreneurs. Les banques accordent des crédits puis ne se soucient que du remboursement.

Le microcrédit n'est pas simplement un crédit pour des gens pauvres et les conditions d'acceptation ne concernent pas les garanties, mais le projet lui-même comme nous l'avons vu précédemment. Le crédit ainsi accordé doit permettre au receveur de :

- 1) subvenir à ses besoins essentiels : manger, dormir, envoyer les enfants à l'école.
- 2) rembourser la dette
- 3) lancer une activité

C'est-à-dire que le crédit ne doit pas servir au bon fonctionnement d'une entreprise, mais d'investir (véhicule, machines, ...) Cela doit permettre de lancer une activité ou de développer une activité existante.

Ces crédits ciblent les populations précaires, davantage que les populations pauvres, car il faut savoir ensuite monter une petite activité.

Un prêt moyen est de 300\$ soit 241,36€ et le taux de recouvrement est de 96% en moyenne, ce qui n'existe nulle part dans le secteur financier traditionnel. (Le taux de recouvrement correspond au nombre de personnes qui remboursent le prêt sur 100 personnes qui ont emprunté). Une fois que cet argent est utilisé et si la micro entreprise fonctionne bien, le micro entrepreneur peut demander un autre crédit, et ainsi de suite.

Les microcrédits ont généralement des taux élevés, en raison de l'absence de garanties des bénéficiaires.

A ceux qui ne croient pas aux bénéfices de la micro finance, il faut venir voir les gens qui pratique ce système de financement pour se faire une idée par soi même et de pouvoir observer concrètement ce que cette forme de finance solidaire a déjà permis.

Quelques chiffres importants :

* Aujourd'hui, 2 milliards de personnes vivent sous le seuil de pauvreté avec seulement 2\$ par jour soit 1,61€.

* En 2006, 80% de la population mondiale n'a pas accès au crédit.

* Aujourd'hui, environ 130 millions de personnes bénéficient des services de plus de 10000 IMF alors que 500 millions de personnes dans le monde sont éligibles au microcrédit.

* La micro finance a permis de créer directement 4000 emplois.

* Taux de remboursement : entre 99,5% et 99,7% au niveau mondial.

Selon le Fond d'Équipement des Nations Unies (FENU), "les plus pauvres ont montré que non seulement ils remboursent à temps les prêts qu'ils contractent, mais aussi qu'ils investissent leur revenu accru dans le bien-être de leur famille". En Ouganda, 95 % des clients de la micro finance cherchent à améliorer leurs pratiques sanitaires et nutritionnelles pour en faire bénéficier leurs enfants.

Dans le monde environ 3 milliards de personnes qui pourraient avoir accès aux services financiers n'ont pas de banque : 5 % de la population en Zambie ont un compte en banque. A Madagascar et en Éthiopie, il existe une agence bancaire, pour plus de 100 000 habitants.

2. Fonds de pension

Les fonds de pension sont un dispositif particulier du système de retraite par capitalisation, comme le sont les contrats d'assurance-vie.

Ils représentent un mode de financement important des retraites dans les pays anglo-saxons, et ont fait leur apparition en France, dans le cadre des systèmes de retraite supplémentaire. Ils sont ainsi le 3^e niveau du financement des retraites, après le régime de base et le régime supplémentaire, reposant sur le système de retraite par répartition.

Leur rôle est de collecter les fonds des travailleurs et/ou de leurs employeurs, afin de servir aux bénéficiaires une pension de retraite, sur la base de fonds d'investissement.

Il existe deux sortes de fonds de pension :

Le fonds à cotisations définies, dans lequel le montant des cotisations versées par le travailleur et/ou l'employeur est défini à l'avance, en principe sous la forme d'un taux appliqué sur le salaire ou sur une ou plusieurs fraction(s) des revenus.

Le fonds à prestations définies, dans lequel le niveau de retraite du bénéficiaire est prédéterminé, en principe en fonction du dernier revenu.

En outre, ces systèmes peuvent être mis en place au sein de l'entreprise, mais peuvent également faire l'objet d'une démarche individuelle de la part des travailleurs.

Lorsque l'actif arrive à la retraite, le fonds de pension lui verse soit une rente (mensuelle ou trimestrielle), soit un capital unique.

Le fonds peut être géré par l'entreprise elle-même, et les cotisations des salariés sont alors considérées comme une dette de l'entreprise vis-à-vis d'eux. En Allemagne, par exemple, une part importante des cotisations est investie dans les actions de l'entreprise elle-même. Sur le plan de la diversification des risques, ce système présente un inconvénient majeur, car il oblige les salariés à « mettre tous leurs œufs dans le même panier ».

À l'opposé se situent les fonds gérés à l'extérieur des entreprises, par des entités ayant un fort pouvoir sur les marchés financiers, et gérant des sommes très importantes au niveau mondial. Ces fonds ont une stratégie d'investissement très active, et détiennent des parts élevées dans les entreprises de façon à pouvoir en contrôler la gestion.

3. Fonds souverains

Les fonds souverains (en anglais, Sovereign Wealth Funds) sont des fonds d'investissement public qui répondent aux trois critères suivants : ils sont possédés ou contrôlés par un gouvernement national ; ils gèrent des actifs financiers dans une logique de long terme ; leur politique d'investissement vise à atteindre des objectifs macroéconomiques précis, comme l'épargne intergénérationnelle, la diversification du PIB national. Leurs ressources résultent de l'accumulation d'excédent de la balance courante, qui peut lui-même résulter d'exportations de matières premières (Moyen Orient, Norvège, Russie). Plus indirectement, ces fonds peuvent bénéficier du transfert d'une partie des réserves de change de la banque centrale (Chine).

Les fonds souverains sont devenus l'un des acteurs les plus importants de la finance internationale. Malgré leur poids relativement faible par rapport aux acteurs traditionnels, leur croissance est spectaculaire depuis quelques années. Leur contribution à la stabilité des marchés est assez mitigée. Leur perspective d'investissement à long terme, leur grande taille et l'absence d'effet de levier, rassurent les marchés ; tandis que leur manque de transparence, leur grand appétit pour le risque et leur caractère souverain ne peuvent qu'être des facteurs déstabilisants.

Le fonds souverain est un fonds d'investissement détenu ou contrôlé par un Etat. Il existe plusieurs fonds souverains à travers le monde : ils sont en passe de devenir une nouvelle catégorie d'acteurs de la globalisation financière à côté des fonds de pension, des fonds de capital investissement (« private equity funds ») ou des fonds de gestion alternative (« hedge funds »).

Leur montée en puissance est rapide. Évalués à 2 000 milliards de dollars, ils représenteront dans dix ans 15 000 milliards de dollars selon une étude du cabinet Morgan Stanley.

Les ressources des fonds souverains proviennent d'une part des dividendes issus des prix élevés du pétrole qui confèrent aux pays producteurs une vaste réserve de pétrodollars. C'est

le cas des fonds du Qatar, de Dubaï, du Koweït, d'Abou Dhabi et plus proche de nous de la Norvège. Et d'autre part, des excédents commerciaux des pays asiatiques. Il s'agit par exemple des fonds de Singapour, de la Corée du Sud et de la Chine dont l'Etat a annoncé récemment la création d'une réserve dotée de 200 milliards de dollars.

La stratégie des fonds souverains s'oriente de plus en plus vers des investissements financiers, la participation au capital d'entreprises occidentales voire leur prise de contrôle. C'est à ce titre qu'ils font l'actualité : rachat en partie par les fonds de Dubaï et du Qatar de la Bourse de Londres, investissement de fonds chinois et de Singapour dans le capital de la banque Barclays, présence de l'Emirat de Dubaï et d'une banque publique russe au capital d'EADS.

L'arrivée de ces nouveaux acteurs inquiète les pays occidentaux. Le gouvernement allemand se mobilise, la Commission européenne ouvre le dossier. Plusieurs points font débat : le caractère public des fonds ; la nature stratégique des secteurs dans lesquels ils investissent (énergie, défense, infrastructures et les places financières) ; et la non réciprocité lorsqu'il s'agit d'investir dans les pays d'origine de ces fonds.

A terme, les règlements vont devoir être précisées afin que chaque partie soit à même de savoir où elle va. Si les principaux fonds n'ont pas encore défini totalement leur stratégie d'investissement, il est indéniable que leur présence sur la scène financière internationale est durable.

4. L'investissement socialement responsable (ISR)

L'investissement socialement responsable (ISR) est l'application des principes du développement durable à l'investissement : il se définit comme une stratégie d'investissement et de gestion de portefeuille qui intègre des critères sociaux, environnementaux en plus des critères financiers habituels.

Sa promotion est un des engagements du Grenelle Environnement et est inscrite à l'article 53 de la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre Grenelle Environnement (dite loi « Grenelle I ») qui prévoit que l'ISR sera encouragé par des mécanismes et des campagnes d'information.

Elle figure également dans la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable qui l'identifie comme un des leviers d'action encourageant les entreprises à s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale avancée.

Plus récemment, le Conseil économique pour le développement durable, dans son rapport sur le développement de nouveaux outils pour le financement de la croissance verte remis à la ministre le 4 avril 2011, insiste sur la nécessité de développer l'ISR, solution concrète pour flécher l'épargne sur la croissance verte.

Selon la dernière enquête réalisée par le centre de recherche ISR de Novethic , les encours ISR détenus par la clientèle française à fin 2010 s'élevaient à 68,3 milliards d'euros, soit une croissance de +35%. Les investisseurs institutionnels représentent 70% de ces encours, soit 47,6 milliards d'euros (+36% entre 2009 et 2010), la clientèle des particuliers 30% (20,6 milliards d'euros, +33% entre 2009 et 2010).

Les investisseurs institutionnels sont les caisses de retraite et de prévoyance, les fonds de retraite publics, les assureurs privés et mutualistes. La clientèle des particuliers est constituée principalement des investisseurs en gestion collective via les réseaux bancaires et d'assurance et des épargnants salariés.

L'investissement socialement responsable aide à transformer nos modèles de développement et à les rendre soutenables à long terme en sélectionnant les entreprises les plus vertueuses en matière de développement durable. C'est la raison pour laquelle sa promotion figure dans la stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013, « vers une économie verte et équitable », adoptée le 27 juillet dernier par le comité interministériel pour le développement durable, qui l'identifie comme un des leviers d'action encourageant les entreprises à s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale avancée.

La SNDD vise, en développant une économie sobre en ressources naturelles, à faire de la France un des acteurs majeurs de l'économie verte, tout en poursuivant un objectif de justice et d'équité sociale. Elle se compose autour de neuf défis stratégiques.

Le premier de ces défis est de parvenir à orienter nos modes de production et de consommation actuels vers des modes de production et de consommation durables. Nous disposons, pour ce faire, d'un certain nombre de leviers d'action. L'ISR en fait partie : en demandant aux entreprises d'associer performance sociale, environnementale, de gouvernance et économique, les investisseurs ISR incitent les entreprises à intégrer le développement durable dans leur fonctionnement et leur stratégie de développement.

Voici donc quels sont les dispositifs et produits financiers déjà mis en circulation sur le marché de la finance. Voyons maintenant quels pourront être les nouveaux que nous réserve peut-être le futur.

5. La taxe sur les transactions financières

La taxe sur la transaction financière a été originellement défendue par John Maynard Keynes en 1936. Elle est proposée ensuite par James Tobin en 1972. Son but était de limiter la volatilité des taux de change en taxant les transactions monétaires internationales. Par exemple, même avec un taux d'application de 0,01%, cela permettrait de bloquer la spéculation : comptant sur un grand nombre de transactions avec un faible profit, le bénéfice

final serait moindre avec la taxe appliquée à chaque transaction. Ce même taux serait également trop faible pour entraver les transactions productives, d'où son intérêt.

Cette idée a été reprise en 1998 avec la fondation de l'Attac (Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne) afin de la promouvoir. Cependant, l'Attac souhaite à la place taxer l'ensemble des transactions financières.

Le produit de cette taxe est considéré comme une source de financement innovant. Le gouvernement français actuel s'engage à en attribuer au moins une partie au développement si jamais elle était appliquée.

Dans l'Union Européenne, seuls quelques pays sont enclins à mettre en place ce dispositif, alors que d'autres se braquent. Or, il est nécessaire, pour que ce dispositif soit efficace, qu'il soit appliqué à toute l'Europe, voire au monde entier, si on ne veut pas qu'il soit contourné.

B. Les acteurs et leurs rôles dans la mise en place d'une finance durable

L'industrie financière (banques, assurances, gérants de fonds, capital-risqueurs, courtiers, analystes et agences de notation et/ou d'évaluation) joue un rôle important dans le financement de l'économie. Par ses choix, le secteur contribue à un développement plus ou moins "durable".

- Instituts de micro finance :

En 2006, il y a environ 10 000 établissements de microcrédit dans le monde, principalement en Afrique, en Asie et en Amérique, mais très peu en Europe. Ces établissements totalisent en tout 90 millions de clients à travers le monde, dont 60 millions de pauvres qui n'auraient pas accès aux crédits sans eux. Leur but est d'aider les personnes aux revenus les plus faibles qui n'ont pas accès aux crédits dans les banques. Ils permettent de lutter contre la précarité en finançant les projets des plus démunis.

En France, il y a deux types de microcrédits : le microcrédit professionnel et le microcrédit personnel.

Le microcrédit professionnel, garanti par le Fonds de cohésion sociale, et dont le montant ne peut excéder 25 000€, s'est bien développé ces dernières années. En 2009, on comptait 20 384 microcrédits professionnels soit une hausse de 38% par rapport à 2008. A l'inverse, seuls 5 520 microcrédits personnels ont été distribués par les établissements financiers, pour un total de 26.06 millions d'euros. Il reste donc aux établissements de microcrédit à développer leur offre auprès des ménages modestes. C'est l'enjeu des prochaines années, car sur les 98% de la population française qui dispose d'un compte bancaire, un quart n'a pas accès au crédit bancaire classique.

L'épargne solidaire est un autre aspect de la micro finance qui est en plein développement. En effet, cette épargne dont les critères de choix se réfère à des valeurs éthiques et pas exclusivement à des motivations financières, représentait 2.4 milliards d'euros en 2009, soit une hausse de 47% par rapport à 2008. Les établissements qui proposent des offres de micro finance arrivent donc à attirer les investissements, ce qui confirme que les mentalités changent et que les gens commencent à préférer l'investissement de projets qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable plutôt que des bénéfices rapides.

Si la micro finance ne représente actuellement que 2% de l'aide publique, elle se développe rapidement et espère compter 175 millions de clients en 2015. De plus, elle est portée par des objectifs dans le cadre du Millénaire et des campagnes des sommets du microcrédit. Il y a donc de grandes chances que dans les prochaines années elle se place comme un acteur majeur de la finance durable, et comme une alternative aux crédits bancaires et à l'APD, car contrairement à cette dernière, la micro finance repose sur l'échange et non sur l'assistance gratuite, ce qui peut intéresser un plus grand nombre de personnes.

- Banques

Le secteur des banques s'est longtemps senti à l'abri des aspects écologiques considérant qu' "une banque ne pollue pas". Ce n'est pas aussi simple parce que le développement durable prend aussi en compte les impacts indirects d'une activité.

Pour qu'une banque puisse réellement attester de ses démarches en termes de développement durable, elle doit prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des projets qu'elle finance. Le problème se pose particulièrement sur les grands projets, car ils peuvent être source de violations des droits humains, de déplacement des populations, de corruption, de déstabilisation des structures sociales, de développement de situations de dépendance économique...

Les banques disent prendre en compte les impacts indirects mais leurs rapports manquent encore de transparence. En effet, dans ces rapports les enjeux les moins importants sont les plus mis en avant, comme la gestion du papier et de l'encre.

Les banques sont les principaux acteurs de l'économie, c'est pourquoi elles doivent donner l'exemple et mettre en place une véritable politique durable et encourager les agents économiques à investir selon les critères ISR. C'est en proposant des offres d'épargne solidaire, des investissements « durables », que les personnes vont être encouragées à se tourner vers la finance durable. Cela implique donc qu'il y est plus de transparence et de traçabilité, c'est-à-dire que les gens sachent à quoi sert leur argent, ce qu'il va financer.

- Ménages et entreprises

C'est leur argent qui va servir pour les différents investissements et donc c'est leur argent qui est le moteur de la finance durable, qui ne peut exister que si les offres d'investissements durables sont rentables pour eux.

Leurs placements et leurs investissements sont importants dans la mise en place d'une finance durable. En effet, les convaincre d'investir selon les critères ISR permettrait d'obtenir une finance plus traçable et moins opaque. Mais ce n'est pas chose facile, car ce type d'investissement est moins rentable que les autres qui manquent de transparence, et qui ramènent des bénéfices plus importants et à court terme aux investisseurs. Le fait de leur faire prendre conscience qu'investir dans une optique durable est important et leur apporterait des bénéfices non à court terme mais sur le long terme est un élément majeur pour la mise en place d'une finance durable.

- L'Etat

Le rôle de l'Etat dans une telle finance serait la coordination des différents acteurs, ainsi que l'orientation de cette finance, en suivant les conseils des organisations mondiales du monde de la finance. Il doit définir la conduite à adopter et encourager les différents acteurs à investir en étant responsable. Il doit assurer une certaine cohésion entre les acteurs et définir précisément les avantages de la finance durable pour les inciter à investir l'argent dans des projets en lien avec un développement durable.

Pour cela il doit leur imposer des normes en lien avec les organisations en lien avec la finance mondiale comme le FMI. Il faut que tous les pays jouent le jeu pour que ce soit efficace et que l'Etat puisse jouer son rôle au mieux.

L'Etat est aussi un acteur de la finance durable dans le sens où il détient des fonds souverains qu'il investit, donc il peut donner l'exemple et inciter les ménages et les entreprises à investir selon les critères ISR si lui aussi le fait.

- Le FMI

Son rôle est d'étudier en détail le système financier actuel afin de se rendre compte des points qui sont à améliorer. Il doit, à partir de cette étude, donner des conseils aux états, aux banques et aux autres organisations impliquées afin de les sensibiliser et de les amener vers une finance durable.

C. Conséquences d'une finance durable

Une finance durable permettrait tout d'abord aux épargnants de savoir où va leur argent, ce qui n'est pas le cas avec la finance actuelle. Cette transparence financière est importante, car les gens pourraient choisir où investir, en sachant qu'ils placeront leur argent dans des entreprises qui répondent à certains critères (éthique, social, environnemental). Donc cela éviterait le financement d'organisations douteuses, telles que des fabricants d'armes.

Elle permettrait l'aboutissement de certains projets en lien avec le développement durable qui ne peuvent être réalisés par manque de financement, à travers le microcrédit, et donc l'accès aux prêts à tout le monde, même aux plus pauvres.

Elle éviterait aussi la spéculation et la recherche du profit à court terme qui déstabilisent les marchés financiers. Les fonds placés seraient engagés sur le long terme, et assureraient un bénéfice que sur le long terme.

Sa mise en place montrerait que les acteurs économiques s'intéressent désormais davantage à faire en sorte de ne pas détériorer la planète, laisser un monde en bon état pour les générations futures et aider les plus pauvres qu'à faire des profits importants rapidement au détriment des autres et de l'environnement.

Cependant, même si sa mise en place est en route, il semble difficile qu'une finance durable existe actuellement, tant qu'il n'y aura pas eu certains changements, notamment au niveau des mentalités, des priorités et de la législation.

II. Les limites de la finance durable actuelle

A. Critères des labels ISR pas assez performants :

Il existe déjà un certain nombre de labels qui permettent d'identifier un produit financier comme un investissement socialement responsable ou non. Ces labels reposent essentiellement sur plusieurs critères. Le critère le plus important est le respect de valeurs qui peuvent être d'ordre écologique, sociétale, de solidarité, ou également l'application de normes internationales. Les labels actuels s'appuient en grande partie sur ce critère.

Label Finansol :

_ « Sous réserve de contrainte légale, au moins 5% à 10% de l'épargne collectée doit financer une activité économique solidaire, dans l'un des secteurs suivants : l'emploi, le logement, l'environnement ou la solidarité internationale. »

_ « Au moins 25% du revenu ou de la performance de l'épargne est versé sous forme de don à des organismes solidaires (associations, ONG...). Le don doit être régulier (au moins annuel) et effectué par l'épargnant). »

Label Novethic : le respect des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance est beaucoup plus exigeant : ils doivent constituer « au moins 90% du portefeuille en termes d'actifs (hors liquidités et poche solidaire éventuelle) ET de lignes, toutes classes d'actifs confondues ».

A l'instar de ces deux labels, les produits ISR requièrent également une nécessité de transparence de la part des gérants de fonds pour mieux suivre et analyser pour quoi et comment l'argent investi est utilisé. De plus, des rapports périodiques clairs sur cet usage sont exigés.

Mais cela ne suffit pas à trancher net entre les fonds totalement socialement responsables et ceux qui ne le sont pas ou partiellement. On retiendra par exemple un rapport des Amis de la Terre qui étudie la performance du label Novethic, dont les critères de sélection ont été donnés ci-dessus. Ce rapport n'est que très peu favorable au label Novethic. Les Amis de la Terre a effectué des recherches sur les 89 fonds que Novethic avait jusqu'alors labellisés. Le verdict fut sans appel, 71 de ces derniers comportaient dans leur portefeuille au moins une entreprise que les Amis de la Terre considère comme loin de se montrer digne du titre de « socialement responsable ». Il faut retenir de cette étude que les labels ne permettent pas une distinction manichéenne entre le fonds socialement responsable et le fonds qui finance un pollueur planétaire, ou un pays totalitaire.

B. Peu de prise de conscience

La finance en termes de développement durable reste un concept récent. Par exemple, la notion d'ISR n'a qu'une dizaine d'années. L'un des problèmes majeurs du développement durable est le désintéressement des acteurs potentiels qui, la plupart du temps, ont d'autres priorités. Pourtant, il existe quelques théories qui incitent les entreprises à développer leur image en termes d'écologie, de gouvernance, etc.

L'une d'entre elles repose sur l'anticipation. Si une entreprise contrôle dès maintenant son impact écologique et s'impose des normes ou des objectifs, elle n'aura pas, à la différence de nombreuses autres entreprises, la nécessité de se restructurer au dernier moment, quand il conviendra de se plier à des normes environnementales qui finiront bien par apparaître. Cette même entreprise aura alors par rapport aux autres un avantage certain, en plus de disposer d'une meilleure image quant au marché, ce qui amène à une deuxième théorie.

Basée sur l'effet de réputation, elle s'appuie donc sur l'image que l'entreprise donne d'elle-même. C'est parce que l'entreprise a montré qu'elle était éco-responsable, qu'elle s'occupait bien de ses employés, qu'elle respectait ses clients, que ces derniers, par exemple, sont prêts à payer plus cher un produit car ils ont conscience d'acheter en même temps l'assurance d'un produit équitable et respectueux de son environnement.

C'est cette conscience qui aujourd'hui fait encore défaut. Les avantages cités ci-dessus sont encore négligeables car ce n'est pas dans l'intérêt immédiat des acteurs de développer ce type de stratégie. On citera par exemple la rentabilité à court terme, qui reste plus intéressante si on désire des rentrées d'argent rapides, et qu'on se moque des investissements à long terme qui composent essentiellement la finance durable. Comment dissuader de spéculer si cette activité continue de rapporter, même si elle peut dans le même temps malmenager les valeurs que ne défendent pour l'instant qu'une poignée ?

C. Le Manque de Transparence Financière

Les dispositions de protection d'anonymat financier qui ont été développées selon des motifs tels que la protection de la liberté individuelle, la protection de secrets commerciaux vis-à-vis de la concurrence, favorisent l'opacité des systèmes financiers, ce qui est en totale contradiction avec une finance durable.

Cette opacité financière est due à l'implantation de nombreuses « sociétés écran » dans le monde, qui s'installent dans des zones de non droit pour rendre inefficaces les éventuelles recherches judiciaires et éviter de payer des impôts. Elles cachent l'argent d'agents économiques qui font des opérations douteuses et leurs reversent les éventuels bénéfices.

La priorité est de se rendre compte et d'identifier tous les obstacles actuels à la mise en place d'une finance durable. Car pour rendre le système plus transparent, il faut trouver le moyen de rendre illégales les sociétés écrans mais aussi changer les principes des contrôles financiers, qui parfois n'existent pas. C'est le cas par exemple du contrôle des grands mouvements internationaux de capitaux qui est effectué par les banques. Ces dernières sont censées dénoncer les mouvements frauduleux de leurs clients, ce qui peut entraîner ceux-ci à aller chez la concurrence. Les banques n'ont donc aucun intérêt à les dénoncer, et actuellement, on estime que la moitié de la masse financière mondiale est d'origine frauduleuse.

Mais pour contrer ces personnes qui agissent dans l'ombre, c'est très difficile de par leur domination financière qui les place « au dessus des lois » et les rend presque intouchables.

La prise de position officielle de certaines organisations comme l'ONU ou l'OCDE aiderait à lutter contre ces acteurs qui arrivent à passer au travers des lois et qui sont à l'origine de l'opacité financière actuelle qui est un frein à la finance durable. C'est le cas du FMI qui a mis au point un « Code des bonnes pratiques » concernant la transparence financière. Selon ce Code, pour qu'il y ait transparence financière, il faut :

- Une définition claire des rôles, des responsabilités et des objectifs, à travers une législation.
- La transparence du processus d'élaboration et d'annonce des décisions de politique monétaire.
- Un accès facile à l'information sur la politique monétaire pour tout le monde.
- Une obligation de rendre compte et garantie d'intégrité de la part de la Banque Centrale.

Le FMI encourage d'abord les Etats à évaluer la transparence de leur finance, pour ensuite voir comment l'améliorer et quelles sont les améliorations à mettre en place.

Donc malgré une opacité très présente actuellement dans la finance, on a assisté récemment à un changement des mentalités, surtout avec le FMI qui a défini clairement sa position de vouloir mettre en place une finance avec plus de transparence et de traçabilité. Mais il reste à voir si les Etats vont suivre les recommandations du FMI, ce qui ne paraît pas gagné pour l'instant car ils n'auront aucun intérêt personnel en suivant ces consignes.

D. Pas/peu de rentabilité à court terme : Dissuasif dans une société de consommation

Des entreprises qui investissent pour le développement durable, avec un recours limité à des aides qui restent peu connues.

54 % des entreprises ont réalisé des investissements en lien avec le développement durable, concernant surtout les processus de fabrication et des investissements corporels. De façon générale, si les investissements réalisés ont souvent un aspect qui touche au développement

durable, leur visée première répond également à un souci de rentabilité. Les investissements réalisés sont également impulsés par le respect de la réglementation.

Un recours majoritaire à l'autofinancement

Les investissements réalisés par les grandes entreprises donnent lieu à des montages financiers particuliers. Les ETI autofinancent en grande partie leurs investissements tout en bénéficiant éventuellement d'un complément par voie d'aide(s). Les PME ont davantage recours à des financements par prêt bancaire, crédit-bail. Leur recours aux aides est moindre que les ETI ; 46 % des ETI répondantes ont effectué une demande d'aides contre seulement 24 % des PME répondantes. En effet, les PME sont nombreuses à souligner leur méconnaissance des aides existantes et à relever la complexité, souvent décourageante, des formalités à remplir pour en bénéficier.

Un manque d'informations sur des aides dont les modalités d'obtention apparaissent trop complexes

53 % des demandes formulées par les entreprises concernent des aides environnementales. Les principaux organismes pourvoyeurs sont les six agences de l'eau (établissements publics du ministère chargé du développement durable) et l'ADEME. Près de 60 % des PME et ETI répondantes ignorent si elles sont éligibles aux trois aides évoquées dans le questionnaire (Prêt vert bonifié OSEO, Prêt pour la revitalisation du Territoire, Dispositif d'aide à la ré-industrialisation).

Dans L'Union Européenne

En 2005, l'Union européenne s'est engagée à porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national brut (RNB) d'ici 2015, avec un objectif collectif de 0,56 % en 2010... L'UE à 27 a apporté en 2007 environ 61 milliards de dollars d'aide publique au développement, soit 60% du total mondial.

En 2010, l'UE (incluant l'aide des Etats membres) reste le premier contributeur mondial avec 53,8 milliards de dollars (contre 49,3 milliards en 2009). Les 15 Etats à la fois membres du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE et de l'Union européenne s'étaient engagés à porter leur aide à 0,51 % de leur RNB en 2010 et 0,7 % en 2015. Ils atteignent 0,46 % en 2010. Mais certains pays, comme la Suède, le Danemark, le Luxembourg (qui atteint, avec 301 millions d'euros d'aide au développement, 1,09 % de son RNB) et les Pays-Bas ont déjà atteint, voire dépassé les 0,7 %. Par contre des pays comme l'Allemagne (0,38 %), l'Italie (0,15 %) ou encore l'Autriche (0,32 %) restent à la traîne.

Dans le Monde

Globalement, L'année 2010 marque un accroissement importante de l'APD 129 milliards de dollars pour les 19 pays "riches" du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE, ce qui constituerait une augmentation de 6,5 % par rapport à 2009.

Un problème réside dans l'affectation de l'aide internationale, qui remplit rarement les engagements pris lors des différentes conférences internationale. D'une part l'Afrique reçoit comparativement moins d'aide, d'autre part les priorités d'affectation ne sont pas respectées. Ainsi, l'ONU a décidé en septembre 2010 une stratégie globale pour la santé materno-infantile... Or, la part d'APD pour la santé est passée de 12% en 2007 à 10% en 2010. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que les pays affectent 0,1% du RNB à la santé et à la réalisation des Objectifs du millénaire en la matière. Selon des ONG, ce pourcentage ne dépassera pas 0,047% en 2010...

Pourtant, selon un rapport de 2010 de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced), le nombre de pays très pauvres a doublé ces quarante dernières années et le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté a doublé en trente ans.

Mécanisme innovant

Depuis plusieurs années, des concertations internationales sont lancées sur les mécanismes innovants de financement du développement : en mars 2006 lors d'une Conférence ministérielle à Paris, douze Etats s'étaient engagés à lancer une taxe de solidarité sur les billets d'avion et un groupe de 38 pays devait poursuivre la réflexion sur ces mécanismes.

Cependant il existe plusieurs pistes pour remédier à ces problèmes :

- Accroître l'APD, déliée d'objectifs commerciaux, militaires et des annulations de dette. D'après l'OCDE, il faudrait programmer 34 milliards de dollars supplémentaires dans les budgets d'aide d'ici à 2010. Cinq pays (Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède) respectent l'engagement des pays riches d'affecter 0,7% de leur produit intérieur brut à l'APD. Les pays de l'Union européenne se sont engagés à respecter cette promesse d'ici 2015, soit près de cinquante ans après cet engagement au niveau des Nations unies.

- Orienter cette APD de façon stable vers des dépenses affectées au développement humain : proposition du PNUD d'au moins 20 % des budgets des pays pauvres et 20 % de l'aide des pays riches pour les services de base et vers les Pays les moins avancés (PMA), qui ne reçoivent que 22 % de l'Aide publique au développement.

- Développer les nouveaux mécanismes, comme les échanges dette/nature, le mécanisme de développement propre, la Facilité financière internationale visant à émettre un emprunt obligataire garanti par les Etats ; des instruments spécifiques comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, fonctionnant sur la base d'un partenariat entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé...

- Organiser une redistribution des richesses par la fiscalité : taxations des billets d'avion (en vigueur en juillet 2006 en France), des activités polluantes, des revenus du capital et de transactions financières, impôt sur les sociétés...

- Contrôler les mécanismes de corruption et d'évasions vers des paradis fiscaux et judiciaires (plus de 70 PFJ actuellement, dont la moitié en Europe). La somme des capitaux illicites qui disparaissent des pays en développement pour s'abriter dans les pays du Nord est de l'ordre de 800 milliards d'euros/an. La fraude fiscale organisée par des entreprises multinationales via des systèmes de filiales, représenterait 125 milliards d'euros allant chaque année des pays du Sud vers les paradis fiscaux (Oxfam France).

- Soutenir les initiatives de la société civile en matière d'appui au développement : partenariats multi-acteurs, finances solidaires, microcrédit, commerce équitable...

Le Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale pour 2008 L'agriculture au service du développement, préconise ainsi d'investir davantage dans l'agriculture dans les pays en développement pour pouvoir atteindre l'objectif de réduction de moitié d'ici 2015 la proportion de la population vivant dans une extrême pauvreté et souffrant de la faim. En effet, le secteur agricole et rural ont été négligés depuis 20 ans - sur les conseils de cette même Banque mondiale, il faut le noter. Alors que 75 % de la population pauvre mondiale vit dans les espaces ruraux, seulement 4 % de l'aide publique au développement va à l'agriculture dans les pays en développement.

Les enjeux environnementaux et le financement des besoins de long terme

Les mécanismes de marché qui conduisent, dans le cas présent, à financer et à entretenir une bulle immobilière qui finit par exploser sont-ils susceptibles de financer les investissements dont la planète et nos descendants ont le besoin le plus pressant.

Ils ne peuvent prendre en charge le développement durable pour une raison simple : le critère financier majeur dans la prise de décision d'investissement est le « Taux de Rendement Interne » ou TRI qui compare le coût de l'investissement à ses recettes futures en les actualisant. Par exemple une recette de 1 euro dans 20 ans vaut 0,4 euro à un taux d'actualisation de 5%, 0,15 euro si on actualise à 10% et 0,06 euro si on actualise à 15%, TRI souhaité par les investisseurs financiers. L'avenir n'existe tout simplement pas dans ce raisonnement. Or il est clair que c'est le TRI qui détermine aujourd'hui l'affectation des capitaux. C'est en effet le mode de calcul le plus cohérent permettant de maximiser la rentabilité des capitaux engagés, et c'est le « jeu » logique au plan microéconomique des actionnaires et des dirigeants. En revanche, il est clair que cette maximisation de la rentabilité microéconomique n'a aucune raison de coïncider avec la maximisation de l'intérêt collectif. Le développement durable notamment suppose par définition de lancer des investissements à durée de retour long et qui donne du prix à l'avenir. Il y a donc là une contradiction simple et déterminante.

En fait ces mécanismes favorisent :

- les investissements de productivité ; remplacer les charges fixes salariales par des coûts de fonctionnement de machines et autres automates est souvent rentable très vite (d'où le succès des licenciements boursiers, même s'il est parfois en fait injustifié...c'est la perception des opérateurs de marché qui compte en l'occurrence)
- les opérations de LBO, qui ne sont évidemment pas toutes condamnables par principe, mais qui orientent les fonds vers des entreprises déjà bien positionnées, très performantes et en croissance prouvée, et non vers de l'innovation ou des segments plus émergents et plus risqués
- le rachat d'actions par les entreprises qui ne créent pas de valeur économique
- la relance par la consommation matérielle, tout simplement parce qu'elle a le meilleur TRI.

E . Lois sur la finance : absence de coordination à l'internationale

L'analyse et les propositions sur le financement du développement sont ici envisagées du point de vue des associations de solidarité internationale. Ce point de vue modifie la perspective : une position associative se situe dans la dynamique des mouvements sociaux et ne se confond pas avec la vision dominante des pouvoirs économiques et gouvernementaux.

Engager une réforme des Institutions financières internationales (IFI).

- Un fonctionnement démocratique et transparent.
- L'abandon de toute tutelle sur les pays les plus pauvres.
- L'exécution stricte et conforme du mandat qui leur a été confié, en particulier celui d'assurer la stabilité du système monétaire international sur des bases nouvelles.

Il existe différentes méthodes pour mener à bien le financement du développement durable, développer de nouvelles sources de financement et instaurer une meilleure régulation du système financier international :

- La création ou le rétablissement de mécanismes de contrôle des mouvements de capitaux, en particulier la levée du secret bancaire et la suppression des paradis fiscaux.
- La mise en place d'une taxation internationale des transactions de change (de type « taxe Tobin »), des mouvements de capitaux, du profit des firmes multinationales, ainsi que les écotaxes internationales (notamment la taxe sur le dioxyde de carbone).
- Ces nouvelles ressources doivent être additionnelles à l'aide au développement publique (APD).
- La France doit dégager des fonds additionnels pour financer ses engagements dans le cadre des Accords multilatéraux sur l'environnement.

- Des garanties pour que les futurs financements soient engagés dans des conditions satisfaisantes et utilisés en faveur du développement durable.

L'une des caractéristiques essentielles de la finance est l'évaluation du risque. Le taux d'intérêt crédit par exemple quantifie le risque pris par la banque lorsqu'elle prête de l'argent à ses clients. Le risque fait partie intégrante de la culture financière. De nombreux risques existent dans le métier de la finance, risque de contrepartie, risque des taux, risque de marché, risque de liquidité.

L'Investissement Socialement Responsable rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra financiers dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles. L'ISR prend à ce jour trois formes principales :

- l'environnement : l'entreprise doit être soucieuse de son environnement tout en restant compétitive
- le social : l'entreprise doit respecter les droits l'homme mais elle doit aussi se soucier du bien ou mal être de ses salariés.
- la gouvernance : Veillée à ce que l'entreprise soit bien diriger mais aussi bien gérer.

Toutefois, les fonds ISR restent des placements financiers soumis, aux risques inhérents aux marchés boursiers.

L'ISR est inscrit dans les engagements du Grenelle de l'environnement ; investir dans les fonds ISR permet de soutenir des entreprises respectant des règles sociales, économiques et environnementales. Ce dernier point a poussé le gouvernement à intégrer la promotion de l'ISR parmi les engagements du Grenelle de l'environnement et à l'inscrire dans la loi. Ce soutien a même été prolongé : la promotion de l'ISR figure également dans la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, adoptée par le Comité interministériel pour le développement durable (CIDDD) le 27 juillet 2010.

Le choix des fonds ISR permet de répondre à plusieurs objectifs qui viendront accentuer la fiabilité de ce choix :

- Investir dans un fonds ISR, c'est avant tout réaliser un placement. Votre objectif premier sera donc de faire fructifier votre capital sur le long terme.
- Opter pour un fonds ISR permet aussi d'investir sur les marchés financiers en favorisant des entreprises engagées dans une démarche responsable, respectant des règles économiques, sociales et environnementales strictes. Ce type d'investissement à long terme permet ainsi d'investir en respectant vos propres convictions.

Conclusion

Comme nous avons pu le voir précédemment, des moyens ont été mis en place dans le cadre d'une finance durable. Parmi ces moyens il y a la micro finance, les fonds souverains et de pension, l'APD, l'ISR. Mais d'autres sont en projet, en particulier la taxe sur les transactions de change. Cependant, il n'y a pas encore une réelle volonté de la part de tous les acteurs du secteur financier de s'investir pour avoir une finance plus durable, qui permettrait une meilleure transparence financière, des placements et des investissements en respect avec le développement durable, mais aussi l'accès des plus pauvres aux crédits.

Mais ce n'est pas qu'un problème de volonté. En effet, les labels ISR qui permettent de reconnaître les investissements durables ne sont pas suffisamment précis pour pouvoir totalement les filtrer. Ils sont encore incomplets et ne permettent pas de couvrir tout le système actuel. L'opacité financière est aussi trop présente, même si le FMI essaye d'encourager les pays à lutter contre, mais l'absence de lois à l'international rend la clarification et l'unification des réseaux difficile. De plus, les placements durables ne sont rentables que sur le long terme de par leur nature, ce qui décourage les investisseurs qui eux recherchent d'importants profits rapidement.

Annexes



Les Sources de Financement du Développement Durable

Le financement de l'économie mondiale et de son développement fait de plus en plus l'objet de critiques, tant par les manquements éthiques et autres spéculations que par les mouvements erratiques de capitaux (subprimes, tensions monétaires, cours des matières premières). On observe également des aberrations financières : fuite des capitaux des pays les plus pauvres, financement du Nord par le Sud, pays en développement exportateurs nets de capitaux, pays émergents finançant les déficits américains...

Dans le contexte d'une mondialisation sous tension financière, le développement durable rend d'autant plus nécessaire une régulation économique et environnementale. Les sources du financement du développement durable sont très variées : des financements traditionnels (publics et privés : aide publique au développement et financements publics multilatéraux régionaux et bilatéraux, banques de développement, Banque Mondiale, FMI... banques commerciales, banques d'affaires, coopératives et mutuelles, ONG) aux nouveaux financements (micro-finances, fonds souverains, fondations, banques islamiques, ONDS mondial pour l'environnement). La prise en compte d'une dimension « durable » du développement concerne tous les compartiments de l'économie internationale, notamment les énormes investissements à consentir dans l'énergie, les technologies, la recherche l'éducation, les transports et la santé. Par ailleurs, les modalités « durables » du financement font l'objet de débats aussi éclectiques que géostratégiques (Eco taxes, taxations d'activités diverses, emprunts).

Cette problématique du financement du développement durable répond aux préoccupations contemporaines d'une mondialisation mieux régulée et prépare l'avenir des prochaines générations.

Source : <http://www.adequations.org/IMG/pdf/ForumMondialDuDD.pdf>

Le financement mondial du développement durable, Sénat, Paris, décembre 2008

Comment financer le développement durable et la lutte contre la pauvreté ?

La déclaration de la Conférence de Rio en 1992 indique que "l'élimination de la pauvreté, condition d'un développement durable pour tous, relève de la responsabilité collective de tous les pays et en particulier des plus riches, en raison de leur responsabilité première dans la dégradation de la planète".

La Commission des Nations unies pour l'environnement et le développement (CNUED) avait estimé le budget de la mise en œuvre de l'Agenda 21 à 561 milliards de dollars/an, 142 milliards revenant à l'Aide publique au développement (APD) et le reste en ressources propres des pays. De telles sommes n'ont jamais été mises en œuvre. Près de 20 ans après, en 2010, les pays riches sont toujours loin d'avoir tenu leur promesse de 1970 d'affecter 0,7 % de leur PIB (appelé maintenant RNB - Revenu national brut) à l'aide au développement des pays défavorisés..

En 2010, l'UE (incluant l'aide des Etats membres) reste le premier contributeur mondial avec 53,8 milliards de dollars (contre 49,3 milliards en 2009). Les 15 Etats à la fois membres du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE et de l'Union européenne s'étaient engagés à porter leur aide à 0,51 % de leur RNB en 2010 et 0,7 % en 2015. Ils atteignent 0,46 % en 2010. Mais certains pays, comme la Suède, le Danemark, le Luxembourg (qui atteint, avec 301 millions d'euros d'aide au développement, 1,09 % de son RNB) et les Pays-Bas ont déjà atteint, voire dépassé les 0,7 %. Par contre des pays comme l'Allemagne (0,38 %), l'Italie (0,15 %) ou encore l'Autriche (0,32 %) restent à la traîne. *(Pour la France, cf. encadré ci-dessous)*.

Globalement, **L'année 2010** marque un accroissement importante de l'APD 129 milliards de dollars pour les 19 pays "riches" du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE, ce qui constituerait une augmentation de 6,5 % par rapport à 2009.

Mais des enjeux déterminants, comme ceux de la dette des pays pauvres, de la corruption, des paradis fiscaux, de la prédation des ressources naturelles et de l'accaparement de terre, des modes d'intervention d'entreprises des pays riches à l'étranger... devront impérativement être réglés si l'on veut que les sommes affectées à des politiques de développement durable servent véritablement de leviers sur le long terme.

Comment agir ?

- ▶ **Accroître l'APD,**
- ▶ **Orienter cette APD** de façon stable vers des dépenses affectées au développement humain :
- ▶ **Développer les nouveaux mécanismes,**
- ▶ **Organiser une redistribution des richesses par la fiscalité** : taxations des billets d'avion (en vigueur en juillet 2006 en France), des activités polluantes, des revenus du capital et de transactions financières, impôt sur les sociétés...
- ▶ **Contrôler les mécanismes de corruption et d'évasions** vers des *paradis fiscaux et judiciaires* (plus de 70 PFJ actuellement, dont la moitié en Europe).
- ▶ **Soutenir les initiatives de la société civile** en matière d'appui au développement : partenariats multi-acteurs, finances solidaires, microcrédit, commerce équitable, épargne des migrants...

Source : <http://www.adequations.org/spip.php?article272>

Yveline , Remobilisation de l'Aide Publique au Développement ; nouveaux mécanismes de financement ; lutte contre la corruption , 2009

Le financement du développement durable

Il n'existe pas de solution unique au financement du développement... Dans un tel contexte, les ONG dont le CRID, mouvements sociaux et organisations syndicales françaises, en écho aux propositions de leurs partenaires du Sud, mettent en avant les priorités suivantes pour le financement d'un développement durable :

1. Augmenter l'Aide publique au développement (APD).

- Cette aide doit être mise au service des objectifs de réduction des inégalités et orientée en priorité vers les populations les plus pauvres.
- La qualité de l'aide est une question aussi essentielle que celle de son volume : la priorité doit être donnée à la coopération de solidarité et non à une coopération d'influence.
- L'APD doit être mise en œuvre de manière transparente, tant dans les choix des pays bénéficiaires que dans l'élaboration des stratégies.

2. Trouver une solution durable au problème de la dette des pays du Sud.

- Une annulation de la dette des pays pauvres.
- La mise en place d'un système international de règlement large, juste et équitable de la dette de l'ensemble des pays du Sud.

3. Engager une réforme des Institutions financières internationales (IFI).

- Un fonctionnement démocratique et transparent.
- L'abandon de toute tutelle sur les pays les plus pauvres.
- L'exécution stricte et conforme du mandat qui leur a été confié, en particulier celui d'assurer la stabilité du système monétaire international sur des bases nouvelles.

4. Développer de nouvelles sources de financement et instaurer une meilleure régulation du système financier international.

La création ou le rétablissement de mécanismes de contrôle des mouvements de capitaux, en particulier la levée du secret bancaire et la suppression des paradis fiscaux.

- La mise en place d'une taxation internationale des transactions de change (de type « taxe Tobin »), des mouvements de capitaux, du profit des firmes multinationales, ainsi que les écotaxes internationales (notamment la taxe sur le dioxyde de carbone).
- Ces nouvelles ressources doivent être additionnelles à l'APD.
- Des garanties pour que les futurs financements soient engagés dans des conditions satisfaisantes et utilisés en faveur du développement durable.

5. Organiser le commerce mondial sur de nouvelles bases.

- le respect du droit à la souveraineté alimentaire pour chaque pays ou chaque ensemble régional ;
- la création de mécanismes de garantie des revenus d'exportation des pays du Sud afin de permettre un relèvement et une stabilisation des prix et un rééquilibrage des termes de l'échange ;
- la soumission du commerce mondial aux respects des droits économiques, sociaux et culturels et à des normes sociales et environnementales ;

Source : http://www.crid.asso.fr/IMG/pdf/synth_position_findev.pdf

Centre de Recherche et d'Information pour le Développement, avril 2002



Micro finance et développement durable

Article publié dans *Investissement éthique*

La **micro finance** est un système financier accessible aux personnes à **faibles revenus**. La micro finance offre aux personnes défavorisées la **possibilité d'avoir accès aux services de prêt, d'épargne, d'assurance, de transfert et aux microcrédits.**

La finance accessible pour tous contribue à réduire la pauvreté, accroître le développement humain et encourage le **développement des pays les plus pauvres.**

Les **prêts** ou les **crédits** aux plus pauvres leur permet de s'autonomiser, de satisfaire leurs besoins essentiels tels que l'accès à soins, au logement, à l'éducation... Les **microcrédits** leur donnent la possibilité d'**entreprendre**, de développer une activité et de créer leur emploi.

Selon le Fond d'Équipement des Nations Unies (FENU), "les plus pauvres ont montré que non seulement ils remboursent à temps les prêts qu'ils contractent, mais aussi qu'ils investissent leur revenu accru dans le bien-être de leur famille". En Ouganda, 95 % des clients de la micro finance cherchent à améliorer leurs pratiques sanitaires et nutritionnelles pour en faire bénéficier leurs enfants.

Dans le monde environ 3 milliards de personnes qui pourraient avoir accès aux services financiers n'ont pas de banque : 5 % de la population en Zambie ont un compte en banque. A Madagascar et en Éthiopie, il existe une agence bancaire, pour plus de 100 000 habitants.

En 2006, la Grameen Bank, banque de micro finance et de microcrédit, ainsi que son fondateur Muhammad Yunus, ont obtenu le prix Nobel de la Paix.

Source : <http://www.vedura.fr/economie/investissement-ethique>

Verdura

Investissement socialement responsable (ISR) : le développement durable appliqué à la finance

Février 2011

La 1ère semaine nationale de l'investissement socialement responsable (ISR) s'est tenue en octobre dernier. La crise, qui a suscité des interrogations sur la responsabilité des investisseurs, pourrait profiter à ce nouveau mode de gestion, qui intègre des critères extra-financiers.

Qu'est-ce que l'ISR ?

Un fonds ISR se compose d'actifs sélectionnés sur des critères de rentabilité mais aussi – et c'est ce qui fait sa spécificité – sur des critères extra-financiers comme, par exemple, les politiques sociales et environnementales des entreprises.

Les fonds ISR appliquent ainsi, dans le domaine des placements financiers, les grands principes du développement durable, fondés sur 3 piliers :

- l'environnement : l'entreprise s'emploie-t-elle, dans ses activités, à minimiser son impact sur l'environnement ?
- le social : l'entreprise est-elle respectueuse des droits de l'homme ? A-t-elle une vraie préoccupation du bien-être des salariés ?
- la gouvernance : l'entreprise est-elle bien dirigée et gérée ?

Attention toutefois : les fonds ISR restent des placements financiers soumis, comme tous les autres fonds, aux risques inhérents aux marchés boursiers.

L'ISR inscrit dans les engagements du Grenelle de l'environnement

Investir dans les fonds ISR permet de soutenir des entreprises respectant des règles sociales, économiques et environnementales. Ce dernier point a poussé le gouvernement à intégrer la promotion de l'ISR parmi les engagements du Grenelle de l'environnement et à l'inscrire dans la loi.

Ce soutien a même été prolongé : la promotion de l'ISR figure également dans la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, adoptée par le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) le 27 juillet 2010.

Les labels ISR

Il est difficile pour un investisseur de s'assurer du respect des principes de l'ISR au sein d'un fonds. C'est pourquoi des labels ont été créés, pour attester de façon impartiale du respect de ces principes. Il s'agit par exemple du label de Novethic, une filiale de la Caisse des Dépôts dédiée à l'étude de l'ISR.

Ce label garantit qu'au minimum 90 % du portefeuille est analysé systématiquement selon les critères ESG (environnement, social, gouvernance), et intègre d'autres critères comme la transparence et l'information aux investisseurs.

Après un démarrage lent, l'ISR en France connaît une croissance rapide : elle a atteint 70 % entre 2008 et 2009, selon l'enquête annuelle réalisée par Novethic.

L'année 2009 aura été une année cruciale pour l'ISR, les encours détenus par les résidents français dépassant pour la 1ère fois le cap symbolique des 50 Md€.

Source : <http://particuliers.lcl.fr/investissement-socialement-responsable/>



Le rôle du secteur bancaire dans le développement durable

Le secteur bancaire et financier n'est pas souvent perçu comme un acteur clef du développement durable. Son rôle central dans le financement de l'économie lui donne néanmoins accès à des leviers d'intervention, qui rendent légitime un véritable engagement sur ce thème. Un enjeu stratégique pour les banques, qui doivent mettre en balance les futures exigences du marché en la matière, avec les risques liés à l'évolution des pratiques commerciales.

Lorsqu'il est question de développement durable dans les services financiers, deux types d'actions sont à distinguer.

D'une part les établissements de crédit peuvent apporter une contribution sous forme d'opérations de structure, peu liées à l'activité bancaire intrinsèque et accessibles à tout type d'entreprise. C'est notamment le cas de l'optimisation de normes internes (performance énergétique des bâtiments, réduction des déplacements), du progrès social au sein de l'entreprise (conditions de travail, dispositifs de solidarité et de réduction des inégalités) ou encore de la redistribution d'une partie des bénéfices sous forme de mécénat (humanitaire, écologie, droits de l'homme). Ces interventions ne sont bien-sûr pas à remettre en cause, mais elles ne relèvent pas d'une approche sectorielle.

D'autre part, il peut s'agir de moyens d'action liés à l'activité bancaire et au financement de l'économie. Cela suppose la prise en compte d'une démarche développement durable dans la manière d'octroyer des crédits, de placer des fonds ou de conseiller ses clients. L'objectif consiste à ne pas se focaliser sur la seule performance financière à court terme, mais à viser également la stabilité économique à long terme, la responsabilité sociale et le respect de l'environnement. Par exemple, jusqu'où peut-on accepter de financer des industries polluantes sans émettre des conditions en retour ? Comment placer le curseur entre le devoir de soutenir les PME et le « soutien abusif » aux entreprises en difficultés ? Peut-on inciter un particulier à acheter un véhicule plus propre lorsqu'il est financé par un prêt personnel ? Ces questions illustrent l'existence d'un lien entre l'activité des établissements de crédit et le développement durable.

Source : <http://finance.sia-conseil.com/20090915/banque-et-developpement-durable-un-potentiel-sous-estime/>

Sia Conseil, Septembre 2009

Le Financement de Quel Développement et Quel Financement du Développement ?

Le développement durable est une référence que nous retenons. Il se définit habituellement comme “un développement répondant aux besoins présents d’une humanité solidaire, mais qui laisse aux générations futures la possibilité de survivre et de prospérer” (Commission Brundtland). Notre conception du développement durable, au-delà des effets de mode, se réfère aux propositions qui ont été discutées dans les forums civils des grandes conférences multilatérales, à Rio (développement durable), à Copenhague (développement social), à Vienne (droits de l’Homme), à Pékin (place des femmes), au Caire (population), à Istanbul (l’habitat et les villes), à Durban (racisme), etc. Ce sont ces propositions qui ont convergé à partir de Seattle. On y retrouve les grandes lignes pour un développement durable qui soit économiquement efficace, écologiquement soutenable, socialement équitable, émancipateur pour les femmes, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable et culturellement diversifié. Le développement ne se réduit pas à la croissance. Il doit mettre l’accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux. La régulation de l’économie et des échanges doit être fondée sur le respect des droits ; des droits civils et politiques autant que des droits économiques, sociaux et culturels. Le marché ne garantit pas un développement durable et équitable. Les différences de situation, des inégalités, des formes de domination et d’oppression ne sont pas des questions secondaires, une conséquence malheureuse qu’il faudrait corriger. Elle fait partie des objectifs de la transformation sociale et la caractérise. La protection sociale ne doit pas simplement intervenir comme un correctif, en cas d’accident ou de handicap, elle doit garantir les risques pour permettre à chacun de ne pas retomber dans des situations de survie.

La mobilisation de l’épargne intérieure est une priorité. Les expériences de crédit populaire en montrent les capacités. A condition de les protéger contre les détournements et leur captation par l’extérieur. Les systèmes bancaires et les mutuelles sont des instruments fondamentaux, leur “multinationalisation” et la perte de maîtrise des politiques de crédit et monétaire réduisent à néant les politiques de développement nationales. Les partenaires de nos associations de solidarité internationale ont acquis une légitimité et une expérience irremplaçables sur le financement interne du développement, le microcrédit, les systèmes mutualistes, etc. La reconquête des souverainetés nationales en matière monétaire et de développement, y compris en matière de politiques fiscales, salariales, financières et sociales est, dans la situation actuelle une des conditions du financement du développement.

. Il est aujourd’hui évident que l’initiative “Pays pauvres très endettés (PPTE)”, impulsée par les Institutions financières internationales, ne permettra pas d’alléger de façon significative le fardeau des pays du Sud et de l’Est. Il s’agit également de s’attaquer au système qui a généré la dette et d’empêcher celle-ci de se reproduire. Ce qui implique notamment la reconnaissance de la coresponsabilité des créanciers et des débiteurs dans la formation de la dette et de l’illégitimité d’une large partie des créances. Ce qui implique aussi la lutte contre l’impunité et le gel des avoirs à l’extérieur des dirigeants des pays endettés.

. La priorité doit être donnée à la construction des marchés intérieurs et à l’égalité d’accès aux services de base. C’est cette égalité d’accès qui permet de garantir le respect des droits. Elle permet de fonder la lutte contre la pauvreté sur le refus des inégalités croissantes et des discriminations. La discussion doit être ouverte sur la nécessité et les moyens de rééquilibrer les termes de l’échange, notamment aux niveaux des prix des matières premières, des produits agricoles et au niveau des échanges commerciaux. Actuellement, le marché ne reflète que trop rarement les coûts réels d’une production

durable et ne permet pas de rémunérer les personnes impliquées dans la production du bien (producteurs agricoles, ouvriers, artisans). Cette rémunération devrait d'une part couvrir les coûts d'une production durable prenant en compte l'environnement et, d'autre part, fournir aux hommes impliqués les moyens d'une vie décente en accord avec les droits économiques et sociaux reconnus universellement. Le premier financement du développement passe par la rémunération de productions durables. Enfin, il est nécessaire de reconnaître que les firmes multinationales ne sont pas les seuls opérateurs économiques. Les entreprises nationales, les petites et moyennes entreprises, les secteurs de l'économie sociale assurent une part considérable de la production et de l'emploi. L'investissement productif ne peut pas être laissé à la libre appréciation du marché mondial des capitaux. Les flux internationaux de capitaux privés ne suffisent pas à financer un développement durable. Ils se concentrent sur un nombre restreint de pays et de secteurs, sont de nature de plus en plus spéculative et ne correspondent pas nécessairement à de réels investissements. Les reflux dévastateurs (crises asiatique, russe ou latino-américaine) ont, dans un passé récent, eu des conséquences dramatiques pour les populations des pays concernés. Le principe d'une redistribution mondiale est inéluctable si on veut assurer l'accès de tous les pays au financement du développement. Plusieurs modalités sont envisageables en matière de redistribution. Celle-ci peut être envisagée par le recours à un système de taxes et par le rééquilibrage des termes de l'échange. C'est dans cette perspective que doit être envisagée l'évolution de l'Aide publique au développement (APD). Dans l'immédiat, ce canal de redistribution, un des seuls qui permette le financement d'investissements publics devrait être augmenté conformément aux accords internationaux. Sa réduction constante est la preuve du peu d'intérêt accordé par les dirigeants des pays riches à la réduction des inégalités, à la justice et à la paix dans le monde.

Source : http://www.crid.asso.fr/IMG/pdf/position04_findev.pdf

Centre de Recherche et d'Information pour le Développement, avril 2002



Une finance solidaire plus pertinente quoique non exempte d'interrogation.

La durabilité suppose premièrement que ces initiatives soient suffisamment consolidées pour durer. Nées souvent sans réel soutien public, parfois en opposition au monde financier, elles ont une capacité certaine de résistance à l'adversité. Ceci étant, elles sont fragiles, particulièrement les instituts de micro finances.

Cette grande fragilité est due :

- à la dépendance de ces IMF à l'égard des subventions publiques : selon Jean-Michel Servet, 80 à 90% d'entre eux disparaîtraient s'il y avait une suppression totale et immédiate des subventions,
- au risque de change : les IMF ont des ressources octroyées en monnaies fortes mais prêtent en monnaies locales sans garantie de change. Dans ces temps de crise, le risque d'insolvabilité des emprunteurs s'accroît sans que l'IMF ne puisse s'exonérer de ses remboursements ;
- à une confusion des genres : la micro finance n'est-elle pas écartelée entre trois logiques, celle initiale de la solidarité personnalisée à l'égard de l'exclu du crédit, celle prégnante, du fait de l'importance des financements publics, de la mission publique administrée et celle privilégiée dans certains cas du service financier privé profitable ?

Ensuite, la complémentarité de la finance solidaire avec la finance classique pourra exposer les acteurs de la finance solidaire à la critique des partisans d'un mode de développement vraiment durable, refusant la financiarisation et ses outils, les dérives productivistes et la marchandisation, mettant l'accent sur la qualité de l'activité créée.

Si la lutte contre la financiarisation et les dérives productivistes ne posent pas de problème aux acteurs de la finance solidaire, il est vrai que la recherche de la qualité de l'emploi est un vrai problème. Des initiatives de finances solidaires plus préoccupées de lutte contre la pauvreté financière, notamment dans le microcrédit, peuvent avoir tendance à ne pas s'en préoccuper suffisamment. La qualité de l'emploi doit pourtant particulièrement préoccuper les responsables de la finance solidaire. Il ne s'agit pas de créer avec de l'épargne solidaire et citoyenne des bouts d'emplois indépendants ou des parties d'emplois salariés relevant en France du RSA... Il ne s'agit pas non plus en conduisant un nombre de plus en plus important de personnes à accéder à des services financiers à pérenniser un système financier profondément injuste et ayant pour unique boussole la recherche de dividendes et des bonus salariaux de plus en plus extravagants.

Pour lier encore davantage finance solidaire et développement durable, il me semble qu'il faudra juger de cette finance solidaire au regard de quelques thèmes bien précis. La finance solidaire est un concept suffisamment polysémique pour permettre des définitions aussi nombreuses que les acteurs qui s'en réclament. Il conviendrait plutôt de construire un idéal type vers lequel convergeraient acteurs de la finance solidaire et du développement durable :

- valeurs de la finance solidaire : solidarité, patience du capital, proximité du porteur de projet ou de l'entrepreneur ;
- nature de la ressource de la finance solidaire : épargne solidaire apportée par des personnes physiques uniquement (exemple cigales, NEF, fondations, fonds commun de placement d'entreprise) ou par des personnes morales (micro finance et microcrédit alimentés par l'Etat via la redistribution ou les budgets européens, banques sociales alimentées par dépôt des entreprises et recours aux marchés financiers) ;

- proximité du système bancaire traditionnel plus ou moins grande : elle peut être imposée par la nature des opérations financière exercées, du fait du monopole bancaire du prêt (NEF). L'organisation de la finance solidaire peut être quasi-totalement disjointe du système bancaire même si ayant fait le choix de travailler avec des monnaies légales, contrairement à la finance alternative, elle sera liée aux banques classiques par la monnaie ;
- nature du pouvoir de l'épargnant sur la décision d'affectation de son épargne : elle est plus ou moins importante selon les modèles d'organisation. Entre une organisation qui donne à l'épargnant le pouvoir de décision sur une base démocratique (un homme, une femme, une voix) et une organisation qui favorise la délégation du pouvoir sur l'investissement à travers des comités d'investissement plus ou moins démocratiquement désignés, il y a matière à nuances.
- attentes en termes de liquidité : plus l'épargnant sera patient, mieux il répondra aux besoins de capital des projets émergents ou des innovations sociales. Plus ses attentes de liquidité seront fortes, plus son épargne devra être utilisée à financer des entreprises déjà assises ou des projets de courte temporalité ;
- attentes en terme de retour sur investissement : Elles peuvent être évidemment financières même si les premières expériences de finance solidaire comme les caisses de crédit mutuel mettent l'accent sur l'absence de dividende. Mais le dividende fiscal rendu possible par une politique publique adaptée (par exemple, réduction de d'impôt sur le revenu ou de l'ISF en France pour un apport en fonds propres dans des sociétés commerciales) ou le dividende social / convivial (créer de l'emploi ou du service dans son environnement) est tout aussi important pour l'épargnant solidaire. C'est l'évaluation de tels dividendes et surtout la prise en compte de ces rendements par le système classique d'évaluation et de comptabilisation qui fait aujourd'hui grandement défaut.

Un tel idéaltype est-il concevable ? Sans vouloir normaliser, la finance solidaire doit se préserver de quatre risques : la banalisation, la confusion avec d'autres acteurs certes proches mais ne répondant pas aux mêmes objectifs comme la finance alternative ou la finance éthique, la marginalisation et l'instrumentalisation. L'accent mis actuellement sur la finance éthique et socialement responsable en antidote des soubresauts financiers introduit plus de confusion que de clarté, contribuant à renforcer la marginalisation de la finance solidaire. Pour mémoire en 2007, l'encours des fonds ISR, en France, est de 21,1 milliards alors que celui calculé par Finansol est de 1,27 milliard).

Il faut donc répéter sans cesse la volonté de la finance solidaire de résistance au désordre établi mais aussi de transformation du système financier capitaliste. Si elle est capable de faire des alliances avec les autres forces organisées de la transformation sociale, de travailler au niveau international en réponse à la finance globalisée et de se rapprocher des tenants de la finance alternative et des monnaies complémentaires, la finance solidaire pourra se présenter comme système global pertinent au profit de l'économie solidaire, part intégrante de l'économie plurielle.

Source : <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/5-5-1-economie-solidaire/la-finance-solidaire-histoire-et.html>

Jacques Dughera, avril 2009